

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Organisation des
Nations Unies pour
l'alimentation et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Agricultura y la
Alimentación

COMMISSION AFRICAINE DES STATISTIQUES AGRICOLES

Vingt-sixième Session

Libreville, Gabon, 4 – 8 novembre 2019

PONT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

**AMELIORER LES DONNEES RELATIVES AUX FORETS POUR
ATTEINDRE LES ODD - REALISATIONS ET DEFIS**

Département des forêts
FAO

RÉSUMÉ

Le présent document décrit les initiatives mondiales phares du Département des forêts de la FAO dont l'objectif est d'améliorer les données relatives aux forêts et de permettre aux Etats membres de prendre des décisions fondées sur des données probantes. Il donne en outre un aperçu de l'intégration des forêts aux Objectifs de développement durable (ODD) et des principales initiatives, y compris l'Evaluation des ressources forestières (FRA), l'Indice de couvert végétal montagneux, l'Annuaire des produits forestiers et l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux. Par ailleurs, il présente des initiatives visant à améliorer la disponibilité et la qualité des données relatives aux forêts au niveau des pays.

Il conclut que le processus des ODD offre une opportunité unique et un cadre utile à l'harmonisation des processus utilisés pour les rapports relatifs aux forêts à tous les niveaux. En coopération avec plusieurs acteurs clés, notamment des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), la FAO a réalisé des progrès notoires en matière d'amélioration i) des outils de suivi et de rédaction de rapports et ii) d'accès aux informations clés relatives aux forêts. La FAO et ses partenaires ont mené diverses initiatives pour renforcer les capacités des pays en matière de la collecte et de l'analyse de données relatives aux forêts pour une prise de décisions axée sur des données probantes.

I. INTRODUCTION

Les forêts font partie des écosystèmes terrestres les plus productifs et les plus essentiels à la vie et au développement durable sur notre planète. Elles représentent 31 % de la superficie du globe et constituent la source de biens et services essentiels, tels que le bois, les fibres, le carburant, les aliments, le fourrage et des médicaments. Selon l’Evaluation des ressources forestières de la FAO (FRA) 2015¹, les forêts couvrent 313 000 Kha en Afrique de l’Ouest et Centrale, 274 886 Kha en Afrique orientale et australe et 36 217 Kha en Afrique du Nord.

Elles favorisent la conservation du sol et de l’eau, la prévention de la dégradation des sols et de la désertification ; la réduction des risques d’inondations, de glissements de terrain et d’avalanches, de sécheresse, de tempêtes de poussière et de sable et autres catastrophes ; elles favorisent en outre une agriculture durable et jouent un rôle clé dans l’atténuation et l’adaptation aux changements climatiques et la conservation de la diversité biologique de la planète.

Compte tenu de la multifonctionnalité des écosystèmes forestiers et de leur interaction avec d’autres secteurs et biomes, le suivi précis de l’état des écosystèmes forestiers, de la restauration des forêts et des paysages et de la gestion durable des forêts (GDF) demeurent un enjeu majeur. Les Objectifs de développement durable (ODD) offrent la possibilité d’améliorer le suivi des forêts et tandis que de nouveaux outils sont disponibles pour permettre aux décideurs de prendre des décisions axées sur des données probantes afin de promouvoir la GDF.

II. DEVELOPPEMENT

Foresterie et indicateurs ODD

En septembre 2015, les Etats membres de l’ONU ont adopté un nouveau cadre mondial pour le développement durable : l’Agenda 2030 pour le développement durable. L’Agenda 2030 est universel, inclusif et exhaustif. Ses perspectives et ses responsabilités reflétant les priorités et les besoins de tous les pays ont été regroupés en 17 objectifs et 169 cibles devant être atteints à l’horizon 2030. Les objectifs liés aux forêts se retrouvent sous l’objectif 15 « vie terrestre » tout en tenant compte de ses liens étroits avec les autres ODD.

L’édition 2018 de la Situation des forêts du monde de la FAO (SOFO)² fournit de nouvelles informations permettant de mieux reconnaître ces liens et de mieux comprendre comment les politiques relatives aux forêts et aux arbres vont au-delà de l’objectif 15 pour contribuer à la réalisation de nombreux autres objectifs et cibles de l’Agenda 2030. La SOFO 2018 souligne la contribution que les forêts et les arbres peuvent apporter à la réalisation de 28 cibles des ODD et conclut que « les forêts et les arbres contribuent énormément au bien-être des populations et de la planète en favorisant les moyens de subsistance, la pureté de l’air et de l’eau, la préservation de la biodiversité et la résilience aux changements climatiques ».

Des 12 cibles de l’ODD 15, la FAO est responsable de trois indicateurs directement liés aux forêts,

1. L’Indicateur ODD 15.1.1 « Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre » ;
2. L’Indicateur ODD 15.2.1 « Progrès vers la gestion durable des forêts », comprenant cinq sous-indicateurs, à savoir i) « Taux de changement annuel et de la superficie forestière » ; ii) « Stock

¹ <http://www.fao.org/forest-resources-assessment/past-assessments/fra-2015/en/>

² <http://www.fao.org/state-of-forests/en/>

- forestier de biomasses aériennes » ; iii) « Proportion de la superficie forestière située à l'intérieur d'aires protégées légalement constituées » ; iv) « Proportion de la superficie forestière soumise à un plan de gestion forestière à long terme » ; et v) « Superficie de forêts indépendamment certifiées » ; et
3. L'Indicateur ODD 15.4.2 « Indice de couvert végétal montagneux ».

Les données relatives à ces indicateurs sont communiquées chaque année à la Division de statistique de l'ONU.

Evaluation des ressources forestières en tant que principal mécanisme de compilation des données forestières des pays, y compris des ODD 15.1 et 15.2

Les informations relatives aux ODD 15.1 et 15.2 sont principalement collectées dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières (FRA) de la FAO, qui suit depuis 1946 la situation des forêts dans le monde à des intervalles de 5 à 10 ans. Le premier rapport sur les ressources forestières mondiales a été publié en 1948 ; récemment, les évaluations ont été réalisées tous les cinq ans dans le but de proposer une approche cohérente pour décrire les forêts du monde et leur évolution.

L'évaluation des ressources forestières de la FAO est basée sur des données nationales officielles communiquées au processus de la FRA par des correspondants nationaux nommés officiellement dans 180 pays et territoires, dont 54 pays et territoires africains. Le secrétariat de la FRA ainsi que par des experts externes examinent les rapports soumis par les pays et les publient avec les analyses régionales et mondiales menées par la FAO.

L'évaluation en cours, qui est l'édition 2020 de la FRA a été lancée au début de l'année 2018 ; ses résultats seront publiés au milieu de l'année 2020 et présentés lors de la 25^e session du Comité des forêts de la FAO (COFO). Lors de la préparation de l'évaluation, le contenu des rapports a été revu et harmonisé, une nouvelle plateforme de rapport et de révision en ligne a été mise au point et le programme de renforcement des capacités a été renforcé. Les besoins de renforcement des capacités identifiés comme pertinents pour les pays africains comprennent, le manque de données actualisées et la mauvaise qualité de nombreuses variables associées aux forêts, la faible capacité technique à utiliser et à accéder aux technologies de télédétection³, la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles à long terme en matière de suivi des forêts, la mauvaise coordination entre les institutions nationales et les ministères impliqués dans l'élaboration des rapports sur les forêts. Depuis 2017, deux ateliers sur les rapports FRA 2020 ainsi que trois ateliers sur la télédétection ont été organisés en Afrique. Ces activités de renforcement des capacités se poursuivront également en Afrique tout au long des années 2020 et 2021 (trois ateliers nationaux et trois ateliers régionaux de renforcement des capacités de la FRA en matière de télédétection sont actuellement prévus) dans le but d'améliorer la qualité, la cohérence et la transparence des rapports nationaux FRA, en particulier des données relatives aux indicateurs 15.1.1 et 15.2.1 des ODD, qui feront l'objet d'un rapport annuel à partir de 2020.

Indice de couvert végétal montagneux — ODD 15.4.2

L'Indice de couvert végétal montagneux est conçu pour mesurer les changements du couvert végétal dans les zones de montagne conformément aux six classes de végétation définies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (terres forestières, terres cultivées, prairies/arbustes, zones humides, établissements) et à la classification officielle de l'ONU des montagnes dans six classes d'altitude (classes de Kapos). Il s'appuie sur l'existence d'une corrélation positive entre le couvert végétal montagneux et leur état de santé ainsi que leur capacité à jouer leurs rôles dans l'écosystème. Cet Indice peut,

³Y compris les outils de télédétection de la FAO, tels que Collect Earth, OpenForis et SEPAL

en particulier, fournir des informations relatives aux couverts agricoles, forestiers et ligneux. Une réduction de la valeur de l'Indice est généralement associée à la dégradation des sols, à l'exploitation forestière, à la coupe de bois, à la collecte de combustibles ligneux et aux incendies. Tandis que son augmentation serait liée à la croissance de la végétation causée probablement par des programmes de reboisement ou de boisement, dans les classes des zones les plus élevées, une augmentation du couvert végétal pourrait être liée à la fonte des glaciers et à la réduction de la cryosphère ce qui en fait par conséquent un élément négatif.

La FAO Collect Earth et la carte mondiale 2015 des montagnes qui a été établie par la FAO et le Secrétariat du Partenariat de la montagne, constituent les sources de données de l'indice. Chaque pays est responsable de la validation de ses données nationales et deux ateliers ont déjà été organisés pour aider les Bureaux nationaux de statistiques à mieux comprendre la méthodologie appliquée et à appuyer la validation⁴. La première période du rapport étant en 2020, le nouveau processus de collecte de données sera organisé entre la fin de 2019 et les premiers mois de 2020.

Statistiques des produits forestiers, une compilation d'informations pertinentes pour un éventail de cibles des ODD.

Bien qu'ils ne fassent pas explicitement partie des indicateurs ODD, les produits forestiers contribuent significativement à la croissance économique et au bien-être de nombreux pays. Lorsque les produits forestiers proviennent de forêts gérées de manière durable, ils constituent également une base solide pour les économies biologiques et circulaires, comme le prévoit l'ODD 12 : « Etablir des modes de consommation et de production responsables » et l'ODD 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et le travail décent pour tous ».

La collecte de données relatives aux produits forestiers joue un rôle clé dans le suivi d'un large éventail de cibles ODD et d'autres engagements internationaux associés aux forêts. Les données statistiques sur les produits forestiers sont publiées chaque année dans l'Annuaire FAO des produits forestiers. Le programme de travail statistique de la FAO relatif aux produits forestiers a été officiellement approuvé par la 3e Session de la Conférence de la FAO à Genève en 1947. La FAO fait la compilation et publie depuis lors chaque année des statistiques sur la production, le commerce et la consommation de produits forestiers. Chaque pays fournit ses statistiques sur les produits de base en bois et en papier à travers des correspondants nationaux ; ces statistiques sont disponibles en ligne dans l'Annuaire FAO des produits forestiers⁵ et dans base de données FAOSTAT-Forestry⁶.

Depuis la dernière réunion de l'AFCAS en novembre 2017, des progrès significatifs ont été réalisés en matière de i) collecte et diffusion de données ; ii) amélioration des classifications et des normes statistiques internationales ; et iii) renforcement des capacités nationales :

- **Collecte et diffusion :**

- Les données annuelles sur les produits forestiers de la période 2016-2018, ainsi que les résultats de l'enquête sur les capacités disponibles de production de pâte et de papier et sur la consommation de papier recyclé en 2017 ont été publiées dans FAOSTAT et dans l'Annuaire FAO des produits forestiers.

⁴ See <http://www.fao.org/sustainable-development-goals/indicators/1542/en/> for further information.

⁵ <http://www.fao.org/forestry/statistics/80570/en/>

⁶ <http://www.fao.org/forestry/statistics/84922/en/>

- Des séries de données mondiales sur la production, le commerce et la consommation de panneaux de particules orientées (OSB) ont été publiées dans FAOSTAT et l'Annuaire (à partir de 1995).
 - Les séries de données relatives à la collecte, le commerce et l'utilisation de bois recyclé datent de 2017. Ces statistiques seront publiées dans FAOSTAT en décembre 2019. Les données sur le bois recyclé, ainsi que sur le papier recyclé (déjà dans FAOSTAT) ont une importance capitale pour l'ODD 12 « Etablir des modes de consommation et de production durables » afin de suivre l'indicateur 12.5.1 « Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés ».
- **Améliorer les classifications et les normes statistiques internationales :**
 - La FAO, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les bois tropicaux (OIBT), la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) et l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) a proposé des modifications aux codes de produits forestiers ligneux et non ligneux dans le Système harmonisé (SH) à travers la proposition de révision du SH 2022 adressée à l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Le Comité du Système harmonisé de l'OMD a examiné la proposition et a provisoirement accepté une grande partie. La structure finale du SH 2022 sera annoncée par l'OMD au début de 2020.
 - La FAO a contribué à la révision de la classification des fonctions de la consommation individuelle (COICOP) de 2018. La proposition de la FAO qui est d'avoir des codes distincts pour le bois de chauffage et le charbon de bois a été acceptée et incluse dans la nouvelle version de la COICOP.
- **Renforcement des capacités statistiques nationales :**
 - En 2018, la FAO, avec l'appui technique et financier de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, a achevé et publié deux lignes directrices : i) *Lignes directrices relatives à la collecte de données pour les statistiques nationales sur les produits forestiers*⁷ et ii) *Lignes directrices pour l'inclusion d'un module additionnel relatif aux combustibles ligneux dans les enquêtes existantes auprès des ménages dans les pays en développement*⁸ (voir ci-dessous) ;
 - En collaboration avec l'OIBT, un atelier national de renforcement des capacités sur les statistiques relatives aux produits forestiers a été organisé au Vietnam en avril 2019.
 - Deux ateliers sous régionaux sont prévus pour l'Europe de l'Est et du Sud ainsi que pour l'Afrique occidentale et de l'ouest et du centre. Ces ateliers visent à accompagner les Etats membres dans le développement et le renforcement de leurs capacités en matière de systèmes statistiques sur les produits forestiers.

Stratégie globale pour l'amélioration des lignes directrices relatives aux statistiques rurales et agricoles

Dans le cadre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, mise en place pour renforcer la capacité des pays en développement à fournir des statistiques fiables, la FAO a élaboré deux séries de directives.

- *Lignes directrices pour la collecte de données pour les statistiques nationales relatives aux produits forestiers* : elles constituent des instruments devant accompagner les pays dans l'identification des données manquantes dans les statistiques nationales relatives aux produits forestiers et offrir des options

⁷ <http://gsars.org/wp-content/uploads/2018/12/GS-NFP-GUIDELINES-EN-06.pdf>. Ces lignes directrices seront bientôt publiées de nouveau en tant que publication de la FAO.

⁸ <http://gsars.org/wp-content/uploads/2018/10/GS-WOODFUEL-GUIDELINES-EN-10.pdf>. Ces lignes directrices seront bientôt publiées de nouveau en tant que publication de la FAO.

opérationnelles réalistes pour la production et la diffusion de statistiques nationales relatives aux produits forestiers. Elles fournissent un ensemble unique de lignes directrices à toutes les parties prenantes produisant des statistiques relatives aux produits forestiers nationaux et facilitent la communication ainsi que l'analyse officielle des données forestières. Elles fournissent en outre un cadre pour l'amélioration et la disponibilité de données comparables sur les produits forestiers en identifiant les indicateurs clés liés aux activités forestières tout en formulant des recommandations pour mieux enregistrer ces indicateurs que les pays communiquent aux organisations internationales et ce faisant, contribuent au suivi des ODD connexes.

- *Lignes directrices pour l'inclusion d'un module additionnel relatif aux combustibles ligneux dans les enquêtes existantes auprès des ménages dans les pays en développement.* Les combustibles ligneux⁹ jouent un rôle clé dans le bien-être économique et social des populations du monde entier. On estime à environ 2,4 milliards les personnes qui utilisent les combustibles ligneux comme leur principale source d'énergie pour la cuisson, surtout dans les pays en développement. En Afrique, la part d'énergie consommée par bois rond atteint 90 %, tandis que la part mondiale est estimée à environ 50 %. Malgré l'importance économique, sociale et environnementale des combustibles ligneux, de nombreux pays en développement manquent de données fiables devant permettre de faire l'estimation des caractéristiques et des tendances de leur consommation et production, ainsi que de la main-d'œuvre requise. Par conséquent, les politiques nationales ne mettent pas souvent l'accent sur l'énergie ligneuse et les problèmes liés à l'évaluation de son impact sur la santé et l'environnement ne sont pas pris en compte.

Ces lignes directrices constituent un outil pour inclure le module additionnel des combustibles ligneux aux enquêtes nationales existantes auprès des ménages. Outre les deux essais sur le terrain au Lesotho et en Equateur, le Nigéria a appliqué le module dans certaines de ses provinces tandis que l'Ethiopie œuvre également en vue de l'inclure dans sa prochaine série d'enquêtes nationales sur les ménages en 2021.

Ensemble commun de 21 indicateurs forestiers mondiaux destinés à compléter les indicateurs ODD spécifiques aux forêts

En 2015, le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF10) a entamé des travaux visant à examiner la possibilité d'élaborer un ensemble commun compact, mais complet d'indicateurs sur les forêts. Cet ensemble devrait faciliter l'uniformisation de l'élaboration des rapports et du suivi tout en réduisant le fardeau d'élaboration de rapport des pays, y compris ceux associés aux ODD et aux conventions de Rio (la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [CCNUCC], la Convention sur la diversité biologique [CDB] et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification [UNCCD]). Il comprend 21 indicateurs qualitatifs et quantitatifs d'égale importance, structurés en fonction des sept éléments thématiques de la GDF¹¹. Le premier projet d'ensemble d'indicateurs a été présenté lors d'une initiative conduite par une organisation (OLI) du PCF à Rome en novembre 2016. Le projet d'ensemble d'indicateurs a été développé et peaufiné dans le cadre de la préparation du rapport mondial FRA2020, qui constitue le principal mécanisme de collecte de données du GCS. Il a été finalisé en décembre 2017.

⁹Selon la Terminologie unifiée de la bioénergie (TUB), les combustibles ligneux sont des sous-catégories des biocarburants qui sont à leur tour des sous-catégories des sources d'énergie renouvelable telles que définies par la cible 7.2.1 des ODD « Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie ».

¹⁰ <http://www.cpfweb.org/en/>

¹¹ Etendue des ressources forestières, diversité biologique des forêts, santé et vitalité des forêts, fonctions de production des ressources forestières, fonctions de protection des ressources forestières, fonctions socioéconomiques des ressources forestières, cadre juridique, politique et institutionnel.

Lors de sa 24e session tenue en juillet 2018, le Comité des forêts a pris acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du GCS et a invité le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et les instances dirigeantes des organisations membres du PCF à envisager l'utilisation d'indicateurs de niveaux 1 et 2 pour leurs rapports. En outre, le Comité a invité la FAO à appuyer le renforcement des capacités des parties prenantes du pays concerné afin de collecter et d'analyser les données de l'Ensemble commun d'indicateurs et de poursuivre la collaboration avec le PCF et ses organisations membres en vue d'élaborer ultérieurement les indicateurs de « niveau 2 », de « niveau 3 » et les « propositions » d'indicateurs pour le GCS et de continuer à signaler les progrès accomplis, y compris au FNUF. Le Conseil de la FAO a approuvé en décembre 2018 l'Ensemble commun d'indicateurs.

Les efforts visant à peaufiner l'Ensemble commun d'indicateurs ont été fournis dans le cadre d'un atelier organisé en novembre 2018 par le secrétariat du FNUF sur l'élaboration des rapports sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts (GFG) et les objectifs du Plan stratégique 2017-2030 des Nations Unies pour les forêts.

En octobre 2019, un atelier d'experts a été organisé pour renforcer l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux classés en niveau 3 et 2 et pour formuler des recommandations pour son exploitation optimale, notamment en améliorant la méthodologie et la disponibilité des données des indicateurs sélectionnés. Au moment de la rédaction du présent document, les résultats du document d'information n'étaient pas encore disponibles.

Autres initiatives visant à renforcer la capacité des pays à collecter et à analyser des données relatives aux forêts en vue d'une prise de décision fondée sur des données probantes dans le domaine de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et des moyens de subsistance

Foresterie dans le cadre de l'initiative 50x2030

L'Initiative 50x2030 visant à combler le manque de données agricoles a pour objectif d'équiper et d'accompagner cinquante pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à mettre en place des systèmes de données nationaux robustes qui produisent et utilisent des données d'enquêtes agricoles opportunes et de qualité supérieure. Dans plusieurs de ces pays, la portée, la qualité et la fréquence des données agricoles sont limitées, ce qui nuit gravement à l'efficacité de la planification, du financement et de la mise en œuvre des politiques de développement agricole. Le manque de données agricoles dans ces contextes peut conduire à une mauvaise conception des politiques ce qui, dans le domaine agricole, peut entraîner une augmentation de la faim et de la pauvreté. L'Initiative porte principalement sur l'ODD 2 « Faim zéro » et contribue énormément à l'ODD 17.18, qui vise à « apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits Etats insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes... »

L'initiative 50x2030 soutient deux programmes d'enquête : le programme d'enquête agricole (programme agricole) et le programme d'enquête agricole et rurale intégrée (programme intégré). Le programme d'enquête agricole vise à fournir des données représentatives sur l'agriculture des exploitations agricoles familiales et non familiales (commerciales) suivant un cycle de 10 ans grâce à un système modulaire d'enquête, à savoir, un outil principal d'enquête annuelle mettant l'accent sur une liste des exploitations agricoles, de la production agricole et de l'élevage et un ensemble de modules rotatif portant sur des sujets tels que les coûts et le revenu agricole ; le travail et la productivité ; la prise de décision liée au genre dans l'agriculture ; les pratiques de production et les aspects environnementaux de l'agriculture.

Le programme intégré suit la même logique que le programme agricole, mais il intègre les outils agricoles à un outil d'enquête auprès des ménages et étend la population cible pour inclure les échantillons de ménages ruraux non agricoles au système tous les trois ans. Il permet aux pays de mieux comprendre i) les facteurs déterminants et la dynamique du développement rural, de la transformation structurelle et ses liens avec l'agriculture, ainsi que ii) des liens entre la productivité et le revenu agricoles et des aspects du bien-être et des moyens de subsistance, y compris les résultats scolaires et les revenus non agricoles.

L'Initiative prend en compte la foresterie dans le questionnaire annuel CORE-AG auprès des ménages, ainsi que dans le questionnaire sur le revenu, le travail et la productivité agricoles (ILP-AG) prévu tous les trois ans.

L'Initiative offre l'occasion de collecter des données sur un large éventail de produits forestiers utilisés ou vendus par les ménages. Les données forestières produites dans 50 pays et associées à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et aux moyens de subsistance au niveau des ménages serviront de meilleures bases pour orienter les décisions politiques nationales et internationales sur les forêts et les arbres. En outre, l'Initiative 50x2030 renforcera les capacités des pays, leur permettant ainsi de mettre en place un système d'information plus robuste, notamment sur les forêts et les arbres, afin de mieux orienter les décisions à venir en matière de financement national et international dans le secteur forestier.

Méthodes de collecte de données statistiques relatives aux PFNL en tant que contribution importante aux ODD 2.3.1 et 2.3.2

Selon la FRA 2015, les PFNL sont définis comme des « objets tangibles et physiques d'origine biologique autre que le bois ». Quelques exemples de PFNL incluent les produits utilisés comme aliments (les noix, champignons, fruits, herbes, épices et condiments comestibles, les plantes aromatiques, le gibier), les fibres (utilisées dans la construction, le mobilier, les vêtements ou les ustensiles), les résines, les gommés, les produits végétaux et animaux utilisés à des fins médicinales, cosmétiques ou culturelles.

Plusieurs millions de ménages dans le monde, et en particulier en Afrique, dépendent essentiellement des PFNL pour leur subsistance et/ou leurs revenus. Dans de nombreux pays, les contributions en espèces et en nature des PFNL devraient atteindre 15-20 % du revenu des ménages, en particulier des petits exploitants ; environ 80 % de la population des pays en développement utilise les PFNL pour leurs besoins nutritionnels et de santé. Par conséquent, l'utilisation des PFNL devrait être pleinement intégrée dans les politiques nationales et considérée pertinente pour l'indicateur 2.3.1 (volume de production par unité de travail par classe, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière) et l'indicateur 2.3.2 (revenu moyen des petits producteurs alimentaires selon le sexe et le statut d'autochtone).

Les principaux défis liés à la collecte de données sur les PFNL incluent : 1) les difficultés à évaluer les tendances à cause des différences considérables entre les terminologies et les définitions ; 2) le fait que les données sont incomplètes, car, dans la plupart des cas, l'utilisation et le commerce des PFNL se limitent au secteur informel. 3) le fait que lorsque les données sont disponibles, elles sont souvent partielles et incomparables d'un pays à un autre et dans le temps ; 4) l'absence de distinction nette entre les PFNL et les produits agricoles ou horticoles. En conséquence, les statistiques internationales ne couvrent pas de manière appropriée les PFNL, ce qui fait que leurs contributions économiques et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont sous-estimées.

Malgré ces défis, la FAO fait des progrès constants pour améliorer la disponibilité de ces données et pour une estimation plus précise des acteurs et du secteur où ces produits jouent un rôle clé pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. De nombreux PFNL jouent un rôle important dans les commerces internationaux, notamment celui du miel, de la gomme arabique, du rotin, du bambou, du liège, des noix, des champignons, des résines, des huiles essentielles ainsi que des parties de plantes et d'animaux destinées aux produits pharmaceutiques. Une publication récente de la FAO¹² résume la disponibilité des données en termes de production et de commerce international. Ce rapport est un effort de la FAO pour combler le manque de données en analysant les PFNL dans le cadre des systèmes de classification internationaux, qui sont un ensemble de classifications de référence internationale adoptées par la plupart des pays. Les classifications internationales garantissent l'exactitude des données et permettent une comparabilité entre les pays à travers la normalisation des définitions, des descriptions et des catégories. Ils ont été conçus pour être utilisés tels quels ou adaptés aux exigences ou aux secteurs nationaux. Le rapport fait enfin des suggestions pour améliorer la collecte de données sur les PFNL et des données probantes connexes pour poursuivre les discussions et la révision des systèmes de classification internationaux.

Afin de renforcer la capacité des pays à collecter et à analyser les données des produits forestiers en vue d'une prise de décision fondée sur des données probantes, la FAO fournit des efforts en vue d'élaborer des lignes directrices visant à faciliter la collecte de données nationales sur les PFNL tout en tenant compte des défis propres à ce secteur.

Enquêtes socio-économiques nationales en foresterie

Pour répondre au besoin de collecte systématique de données relatives à la contribution socioéconomique des forêts, la FAO, le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), le Réseau des institutions et ressources forestières internationales (IFRI) et l'Étude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS) de la Banque mondiale et les partenaires du Programme sur les forêts (PROFOR) ont élaboré un manuel de référence sur la conception de modules forestiers, qui peut être mis en œuvre sous forme d'enquêtes autonomes ou annexé à des enquêtes multithématiques existantes auprès des ménages au niveau national¹³.

Les modules sont conçus pour assister les bureaux nationaux de statistique et les administrations forestières dans la collecte, au niveau national, de données représentatives portant sur les avantages que les ménages et les communautés tirent des forêts et autres ressources environnementales. Ils couvrent 15 thématiques spécifiques aux forêts et peuvent être mis en œuvre sous forme d'enquêtes ou intégrés dans des enquêtes multithématiques auprès des ménages.¹⁴

Outre les travaux en Turquie et au Libéria, dans lesquels les modules forestiers sont en train d'être utilisés, les partenaires (FAO, CIFOR, IFRI et les équipes PROFOR et LSMS de la Banque mondiale) encouragent l'intégration des modules forestiers dans le cadre des activités en cours. Ceux sont notamment des projets nationaux de suivi et d'évaluation des forêts dirigés par la FAO, des enquêtes sur les ménages de type LSMS, des recensements agricoles nationaux et des évaluations de la sauvegarde sociale dans les stratégies REDD + (appuyés par le Programme d'investissement forestier et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier).

¹² Sorrenti, S. 2017. Les produits forestiers non ligneux dans les systèmes statistiques internationaux. Les produits forestiers non ligneux, Série n° 22 Rome, FAO.

¹³ <http://www.fao.org/3/a-i6206e.pdf>

¹⁴ Des modèles de modules adaptables au contexte national sont disponibles en ligne au <http://www.fao.org/forestry/forestry-modules/en/>

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le processus des ODD offre une opportunité unique et un cadre utile à l'harmonisation des processus utilisés pour les rapports relatifs aux forêts à tous les niveaux. En coopération avec plusieurs acteurs clés, notamment des membres du PCF, la FAO a réalisé des progrès notoires en matière d'amélioration i) des outils de suivi et de rédaction de rapports et ii) d'accès aux informations clés relatives aux forêts. La FAO et ses partenaires ont mené diverses initiatives pour renforcer les capacités des pays en matière de collecte et d'analyse de données relatives aux forêts pour une prise de décisions axée sur des données probantes.

Cependant, pour assurer la pérennisation des rapports et de la planification liés aux forêts, il faudra fournir plus d'efforts pour :

- Renforcer la coopération au niveau de chaque pays entre les correspondants/points focaux nationaux et les Bureaux nationaux de statistiques relatives aux forêts ;
- Poursuivre l'intégration des aspects relatifs aux forêts et aux arbres dans les mécanismes de collecte de données statistiques agricoles, notamment en renforçant les liens entre les bureaux de statistiques sur l'agriculture et les bureaux de statistiques relatives aux forêts ;
- Poursuivre l'harmonisation des exigences en matière de rapport des différents processus liés aux forêts et aux terres ;
- Renforcer la coopération entre les organisations internationales afin de rendre disponible des ensembles de données (ventilés) pour un traitement et une utilisation ultérieurs dans divers processus d'établissement de rapports ;
- Poursuivre la collecte, l'analyser et la diffusion des données relatives aux forêts dans l'Ensemble commun d'indicateurs forestiers à travers d'initiatives telles que la FRA et l'Annuaire des produits forestiers ;
- Exploiter au mieux l'Initiative 50x2030 pour s'assurer que les données sur les forêts et les arbres (y compris l'agroforesterie) sont enregistrées de manière appropriée ;
- Améliorer la disponibilité des données relatives aux produits forestiers qui sont produits et commercialisés de manière informelle, notamment les combustibles ligneux et les PFNL ;
- Améliorer les données socio-économiques relatives à l'utilisation des forêts, y compris les contributions des forêts et des arbres à l'emploi et aux revenus, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi qu'au développement ;
- Améliorer la comparabilité des données entre les pays en favorisant l'élaboration et l'application de lignes directrices pour la collecte des données relatives à la foresterie ;

La FAO poursuivra ses efforts interdépartementaux en coopération avec ses bureaux régionaux et ses bureaux de pays au cours du prochain exercice biennal 2020/21 pour améliorer et rendre disponibles des données sur les forêts afin de permettre aux pays membres de prendre des décisions fondées sur des éléments concrets pour atteindre les ODD.

IV. Questions et invitation aux membres d'AFCAS

Les membres d'AFCAS sont invités à exprimer leurs points de vue et recommandations à la FAO sur les éléments suivants :

- Comment assurer une meilleure intégration des aspects liés aux forêts et aux arbres (y compris l'agroforesterie) dans les travaux de statistiques agricoles, étant donné que leur rôle et leur contribution au changement climatique, à la biodiversité, à la neutralité de la dégradation des sols, au revenu et à l'emploi sont sous-estimés. Quelles sont les manières les plus efficaces pour le faire ?
- Comment renforcer la coopération au niveau de chaque pays entre les correspondants/point focaux nationaux, les bureaux de statistiques agricoles et les bureaux nationaux de statistiques sur les forêts, afin d'assurer la disponibilité des données relatives aux forêts et aux arbres ainsi que leur intégration systématique dans les statistiques nationales et les ODD ?